

Pour une information plus rapide des collaborateurs, ce procès-verbal, établi sous la responsabilité du secrétaire de l'instance, est affiché avant son approbation définitive lors de la prochaine réunion de l'instance.

Comité Social et Économique

La secrétaire



COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DE BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS

PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 24 NOVEMBRE 2023

POINTS RELEVANT DE LA MARCHÉ GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE

La réunion est présidée par Xavier de BEULAINCOURT assisté de Damien LEFRANCOIS et de Céline MARIE de la Direction des Ressources Humaines.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 octobre 2023

Céline MARIE soumet à l'approbation des membres présents le procès-verbal de la réunion du Comité Social et Économique du 27 octobre 2023 relatif à la marche générale de l'entreprise.

Le procès-verbal de la réunion du Comité Social et Économique du 27 octobre 2023 relatif à la marche générale de l'entreprise est approuvé à l'unanimité.

2. Information sur les indicateurs sécurité

Xavier de BEULAINCOURT commente les indicateurs sécurité du mois d'octobre 2023 :

Exercice en cours / YTD

Population	POPA1-BYCN							
	Entité	HT	Avec Arrêt	Sans Arrêt	Jours d'Arrêts	TF	TFG	TG
BYTP France		638 206	7	3	736	10,97	15,67	1,15
BYTP Regions France		564 606	6	4	310	10,63	17,71	0,55
Pole Services Nucleaires		659 898	2	2	99	3,03	6,06	0,15
PERIMETRE FRANCE		1 862 710	15	9	1145	8,05	12,88	0,61
Objectifs Périmètre FR						5.83	13.03	0.47

12 mois glissants / 12 RM

Population	POPA1-BYCN							
	Entité	HT	Avec Arrêt	Sans Arrêt	jours d'Arrêts	TF	TFG	TG
BYTP France		784 941	8	4	801	10,19	15,29	1,02
BYTP Regions France		664 339	6	5	310	9,03	16,56	0,47
Pole Services Nucleaires		802 545	2	3	99	2,49	6,23	0,12
PERIMETRE FRANCE		2 251 825	16	12	1210	7,11	12,43	0,54
Objectifs Périmètre FR						5.83	13.03	0.47

3. Effectifs :

a. Information sur les effectifs et mouvements de personnel (annexe 1)

Xavier de BEAULAINCOURT présente les effectifs à fin octobre 2023 et détaille les mouvements survenus.

b. Consultation sur les prêts/emprunts de main d'œuvre

Le Comité Économique et Social est consulté pour les prêts et emprunts de main d'œuvre envisagés au sein de Bouygues TP. Ces prêts et emprunts sont mis en œuvre compte tenu de l'organisation de certains chantiers et des modalités particulières d'exécution des travaux (chantiers GIE, Grand Paris...) et des besoins exprimés par ailleurs.

Les prêts et emprunts en cours sont commentés :

225 collaborateurs en prêt en octobre

BCEN	1
BESSAC	27
BBGO	1
BY BAT IEP	3
BBNE	1
BY CN MATERIEL	11
BYES	5
BYTPRF	118
COLAS Belgium	35
ROBODRILL	1
TEDELIS	16
UBY	1
VSL France	2
BYCN	1
SOGETRA Guadeloupe	1
BY BAT IDF	1

17 collaborateurs empruntés en octobre

BY BAT HAR	1
BY BAT IDF HAR	2
BY BAT IDF HAS	5
BY BAT IDF RP	1
BYCN PURCHASING	2
BYTPRF	6

Les membres du Comité Social et Économique émettent à l'unanimité un avis favorable.

4. Consultation sur la situation économique et financière

Xavier de BEAULAINCOURT indique que, conformément à l'accord de fonctionnement du CSE de BYTP signé le 19 décembre 2022 organisant le contenu et le planning des consultations du CSE, les membres du CSE doivent être consultés sur la situation économique et financière de l'entreprise.

A ce titre, la Commission Économique s'est tenue le 8 novembre 2023. Xavier de BEAULAINCOURT en commente les éléments en séance et répond aux questions des élus.

Les membres du Comité Social et Economique émettent à l'unanimité un avis favorable.

5. Information relative à l'échéance de BY Confiance n°10 au 5 janvier 2024 (annexe 2)

Damien LEFRANCOIS indique que l'opération Bouygues Confiance n°10, proposée en décembre 2018, arrive à échéance. A ce titre, les collaborateurs qui ont souscrit à ce dispositif doivent réaliser leur choix de sortie, directement sur le site AMUNDI. Ce choix doit être réalisé avant le 1^{er} décembre 2023, au plus tard.

Damien LEFRANCOIS précise que les collaborateurs ont la possibilité de choisir entre un virement bancaire et/ou un transfert vers le PEE (non abondé – en disponible).

A défaut d'expression d'un choix, les sommes issues de l'opération Bouygues Confiance n°10 seront transférées vers le PACTEO TRESORERIE (fonds monétaire – en disponible).

Un courrier ou mail d'information sera envoyé par AMUNDI ESR, début novembre, aux collaborateurs concernés.

Par ailleurs, Damien LEFRANCOIS précise qu'un Flash RH sur le sujet a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs le lundi 6 novembre 2023.

L'émission des virements bancaires et/ou des transferts vers le PEE seront réalisés en date du 5 janvier 2024.

www.amundi-ee.com ou application mobile « Mon épargne ».

6. Point ASC (annexe 3)

Aude BABLED présente les informations relatives aux Activités Sociales et Culturelles de Bouygues TP.

7. Consultation relative au changement d'établissement bancaire pour les comptes des ASC et du fonctionnement

Eddy Boursier, Trésorier du CSE, précise que suite à des dysfonctionnements persistants avec l'agence bancaire actuelle en charge des comptes du fonctionnement du CSE et des ASC, il est soumis aux élus le souhait de changer d'agence bancaire. A ce titre, il est envisagé de quitter l'agence bancaire de Saint Quentin en Yvelines pour celle de Versailles.

Les membres du Comité Social et Economique émettent à l'unanimité un avis favorable.

8. Information relative au planning de paie de décembre

Céline MARIE indique que le passage du RUBIS RH actuel vers la nouvelle version (HR4You) vient ajouter des éléments au planning de paie de fin d'année déjà habituellement contraint.

Les accès Collaborateurs et Managers seront coupés le jeudi 7 décembre à 12h00.



Il est donc important d'anticiper les demandes de transfert de CET.

Dans le cadre de cette migration, les accès à PUMA seront eux coupés le mardi 12 décembre à 12h00.

La version actuelle de RUBIS RH sera de nouveau accessible, en consultation uniquement, à partir du mardi 2 janvier 2024 pour ensuite laisser place à la nouvelle version RUBIS RH (HR4You) qui ouvrira le jeudi 11 janvier 2024.

Céline MARIE complète en rappelant que les dates de virement de paie de décembre, compte tenu de la clôture de l'exercice comptable se feront le mardi 27 décembre pour l'ensemble des collaborateurs.

9. Information sur les aménagements d'horaires connus et réalisés entre les deux réunions

Anne-Laëticia ROUSSEAU présente l'aménagement d'horaires réalisé entre les deux réunions :

Information sur l'aménagement concernant le chantier Roissy Bail CDG :

Aménagement n° 1

Nombre de collaborateur BYTP concerné par cet aménagement d'horaires :

Cadre : 1

Compagnons : 2

ETAM : 0

▪ Horaires : 22h – 6h

Motifs de recours : contrainte d'exploitation des aires et voies aéronautique de Roissy Charles de Gaulle

▪ Date d'entrée en vigueur : 23/11/2023

Rémunération prévue pour cet aménagement : rémunération selon les accords entreprise.

10. Consultation sur les projets d'aménagement d'horaires

Conformément à la demande formulée par les élus lors du CSE du mois d'octobre, une synthèse des effectifs et des chantiers concernés par du travail durant la période de congés de fin d'année est réalisée.

Les élus demandent à ce que les collaborateurs mobilisés pour travailler durant la semaine de congés de fin d'année soient des volontaires ou des locaux et demandent si le télétravail peut être envisagé. Jean-Pierre HEVELINE indique qu'il s'agira, le cas échéant, d'une décision managériale.

Anne-Laëticia ROUSSEAU présente les aménagements d'horaires envisagés :

CONSULTATION sur le projet d'aménagement sur le projet d'aménagement des horaires de travail de la Direction Comptabilité - Challenger :

Aménagement n° 1

Nombre de collaborateur BYTP concerné par cet aménagement d'horaires :

Compagnons : 0

ETAM : 4

Cadres : 22

Horaires : 8h30 – 17h30

Motifs de recours : Clôture année comptable

Date d'entrée en vigueur : 26/12/2023 au 02/01/2024

Rémunération prévue pour cet aménagement : rémunération selon les accords entreprise.

Les membres du Comité Social et Economique émettent à l'unanimité un avis favorable.

CONSULTATION sur le projet d'aménagement sur le projet d'aménagement des horaires de travail de la Direction Technique - Challenger :

Aménagement n° 1

Nombre de collaborateur BYTP concerné par cet aménagement d'horaires :

Compagnon : 0

ETAM : 0
Cadres : 2

Horaires : 8h30 – 17h30

Motifs de recours : La remise de l'offre du projet de La Chatière est demandée par le Client pour le 02/01.

Date d'entrée en vigueur : 26/12/2023 au 02/01/2024

Rémunération prévue pour cet aménagement : rémunération selon les accords entreprise.

Les membres du Comité Social et Economique émettent à l'unanimité un avis favorable.

CONSULTATION sur le projet d'aménagement sur le projet d'aménagement des horaires de travail de la Direction Commerciale GTF - Challenger : Aménagement n° 1

Nombre de collaborateur BYTP concerné par cet aménagement d'horaires :

Compagnon : 0
ETAM : 0
Cadre : 1

Horaires : 8h30 – 17h30

Motifs de recours : La remise de l'offre du projet de La Chatière est demandée par le Client pour le 02/01.

Date d'entrée en vigueur : 26/12/2023 au 02/01/2024

Rémunération prévue pour cet aménagement : rémunération selon les accords entreprise.

Les membres du Comité Social et Economique émettent à l'unanimité un avis favorable.

CONSULTATION sur le projet d'aménagement sur le projet d'aménagement des horaires de travail de la Direction Exploitation IDF : Aménagement n° 1

Nombre de collaborateur BYTP concerné par cet aménagement d'horaires :

Compagnon : 0
ETAM : 1
Cadre : 0

Horaires : 8h30 – 17h30

Motifs de recours : Solde de l'archivage + e.doc IDF – Démarrage préparation 18.3.C.

Date d'entrée en vigueur : 26/12/2023 au 02/01/2024

Rémunération prévue pour cet aménagement : rémunération selon les accords entreprise.

Les membres du CSE émettent une réserve sur le fait qu'un collaborateur travaillerait de façon isolée sur un plateau et ne comprennent pas le caractère dérogatoire de cette demande.

La Direction précise que les tâches à réaliser nécessitent deux écrans et que par ailleurs, durant la période des congés de fin d'année, des rondes au sein des bâtiments seront réalisées par les équipes du PC sécurité de Challenger.

Cette demande sera à nouveau soumise en séance du 15 décembre prochain.

CONSULTATION sur le projet d'aménagement sur le projet d'aménagement des horaires de travail du chantier HORIZON T3A – Issy correspondance :
Aménagement n° 1

Nombre de collaborateur BYTP concerné par cet aménagement d'horaires :

Compagnons : 6

ETAM : 2

Cadre : 1

Horaires : 6h – 14h / 14h – 22h

Motifs de recours : travail en deux postes à la demande du client pour rattraper le retard pris sur la réalisation de l'ouvrage

Date d'entrée en vigueur : 28/11/2023 au 04/02/2024 (hors congés de fin d'année)

Rémunération prévue pour cet aménagement : rémunération selon les accords entreprise.

Les membres du Comité Social et Economique émettent à l'unanimité un avis favorable.

Aménagement n° 2

Nombre de collaborateur BYTP concerné par cet aménagement d'horaires :

Compagnons : 2

ETAM : 1

Cadre : 1

Horaires : 6h – 15h

Motifs de recours : nécessité de travailler le samedi pour rattraper le retard pris sur la réalisation des tirants et des butons

Date d'entrée en vigueur : samedi 02/12/2023

Rémunération prévue pour cet aménagement : rémunération selon les accords entreprise.

Les membres du Comité Social et Economique émettent à l'unanimité un avis favorable.

CONSULTATION sur le projet d'aménagement sur le projet d'aménagement des horaires de travail du BESSAC VL8 :
Aménagement n° 1

Nombre de collaborateur BYTP concerné par cet aménagement d'horaires :

Compagnons : 3
ETAM : 4
Cadre : 1

Horaires : horaires habituels

Motifs de recours : dans le cadre de l'organisation spéciale du chantier. Ils espèrent avoir avancé pour ne pas avoir recours au travail lors de la 5^{ème} semaine (mais ne pourront s'en assurer que mi-décembre)

Date d'entrée en vigueur : 25/12/2023 au 02/01/2024

Rémunération prévue pour cet aménagement : rémunération selon les accords entreprise.

Délai de prévenance : 1 mois et demi, sur la base du volontariat

Les membres du Comité Social et Economique émettent à l'unanimité un avis favorable.

CONSULTATION sur le projet d'aménagement sur le projet d'aménagement des horaires de travail du chantier Toulouse métro ligne 3 lot 4 :
Aménagement n° 1

Nombre de collaborateur BYTP concerné par cet aménagement d'horaires :

Compagnons : 8
ETAM : 4
Cadres : 3

Horaires : 7h – 16h

Motifs de recours : respect des jalons contractuels et délais partiels, sécurisation de la date de démarrage du tunnelier

Date d'entrée en vigueur : 26/12/2023 au 29/12/2023

Rémunération prévue pour cet aménagement : rémunération selon les accords entreprise.

Les élus conditionnent la validation de cet aménagement d'horaires au fait que la reprise du travail le 26 décembre ne se fasse pas à 7h00 mais à 12h00, laissant ainsi le temps aux collaborateurs de prendre la route le 26 décembre au matin.

Suite à la réserve formulée par les membres du CSE, il est confirmé que le chantier démarrera le 26 décembre à 12h00.

Les membres du Comité Social et Economique émettent à l'unanimité un avis favorable.

CONSULTATION sur le projet d'aménagement sur le projet d'aménagement des horaires de travail du chantier Roissy Bail CDG :
Aménagement n° 1

Nombre de collaborateur BYTP concerné par cet aménagement d'horaires :

Compagnons : 4
ETAM : 0
Cadre : 1

Horaires : 22h – 6h

Motifs de recours : contrainte d'exploitation des aires et voies aéronautique de Roissy Charles de Gaulle

Date d'entrée en vigueur : ~~26/11/2023~~ (nuit de préparation) >> 27/11/2023
~~03/12/2023~~ au 06/12/2023 (nuits de travaux) >> 04/12/2023

Rémunération prévue pour cet aménagement : rémunération selon les accords entreprise.

Les élus font remarquer en séance que le 26 novembre et le 3 décembre concernent du travail le dimanche et que compte tenu des délais et des autorisations administratives à obtenir en complément, il convient de décaler ces travaux au 27 novembre et 4 décembre 2023.

Après transmission des remarques au chantier, le nécessaire à été réalisé pour que ces travaux soient réalisés les lundis 27 novembre et 4 décembre 2023.

Les membres du Comité Social et Economique émettent à l'unanimité un avis favorable.

CONSULTATION sur le projet d'aménagement sur le projet d'aménagement des horaires de travail du chantier T6B – Air du Temps - Austerlitz : Aménagement n° 1

Nombre de collaborateur BYTP concerné par cet aménagement d'horaires :

Compagnons : 10

ETAM : 2

Cadres : 2

Horaires : 20h – 5h

Motifs de recours : Le projet T6B à Austerlitz se réalise exclusivement de nuit jusqu'à isolation du chantier du volume ferroviaire. La demande de dérogation couvre les nuits du lundi soir au vendredi matin pour la réalisation des travaux de construction de la charpente métallique et du génie-civil.

Date d'entrée en vigueur : 15/01/2024 au 19/04/2024

Rémunération prévue pour cet aménagement : rémunération selon les accords entreprise.

Les membres du Comité Social et Economique émettent à l'unanimité un avis favorable.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 15 décembre 2023

Étaient présents :

Représentants de la Direction : Xavier de BEAULAINCOURT - Damien LEFRANCOIS – Céline MARIE

Invité : /

Secrétaire de séance : Aude BABLED (CFTC)

Elus FO :

Titulaires : Fernando GOMES FERREIRA – Lydie PESSINE – Christophe MAS – Karim SERHANE

Suppléants : Leïla LARBI– Axelle PONIAS HIRARD – David DIEUDE - Philippe LEJEUNE

Elus CFTC :

Titulaires : Paul GABET – Caroline EGELS – Saïd KHERBOUCHE – Marie FERNANDEZ – Eddy BOURSIER – Marija RABAUD

Suppléants : Fouad AKERMOUCH – Jimmy BILLAUD - Patrick PETITHOMME – Maxime RAMOND – Stéphane QUENNEHEN - François MARIAYE

Représentants syndicaux :

Justine CHANDENIER (CFTC) – Oscar MONTEIRO DOS REIS (FO)

Absents excusés :

Miloud BELAKHDAR (CFTC) – Abdsalem Kamel ADJOUJ (FO) – Moulay El Mustapha CHARAF (FO)– Abdelkader AMQRANE (FO) - Caroline ALLAVENA (FO) – Fabrice SANTESTEBAN (FO) - Florival SANTOS FERREIRA RITA (FO) - Lotfi ZIATINE (CFTC) – Marie FERNANDEZ (CFTC) – Carlos Alberto MARQUES GONCALVES (CFTC) – Frédéric FAILLY (CFTC) – Fatima SALIH (FO) – Alain JACQUES (FO) - Xavier BERTRAND (CFTC) – Alexandra GEHIN (CFTC) - Didier SEGARD (FO)

La secrétaire

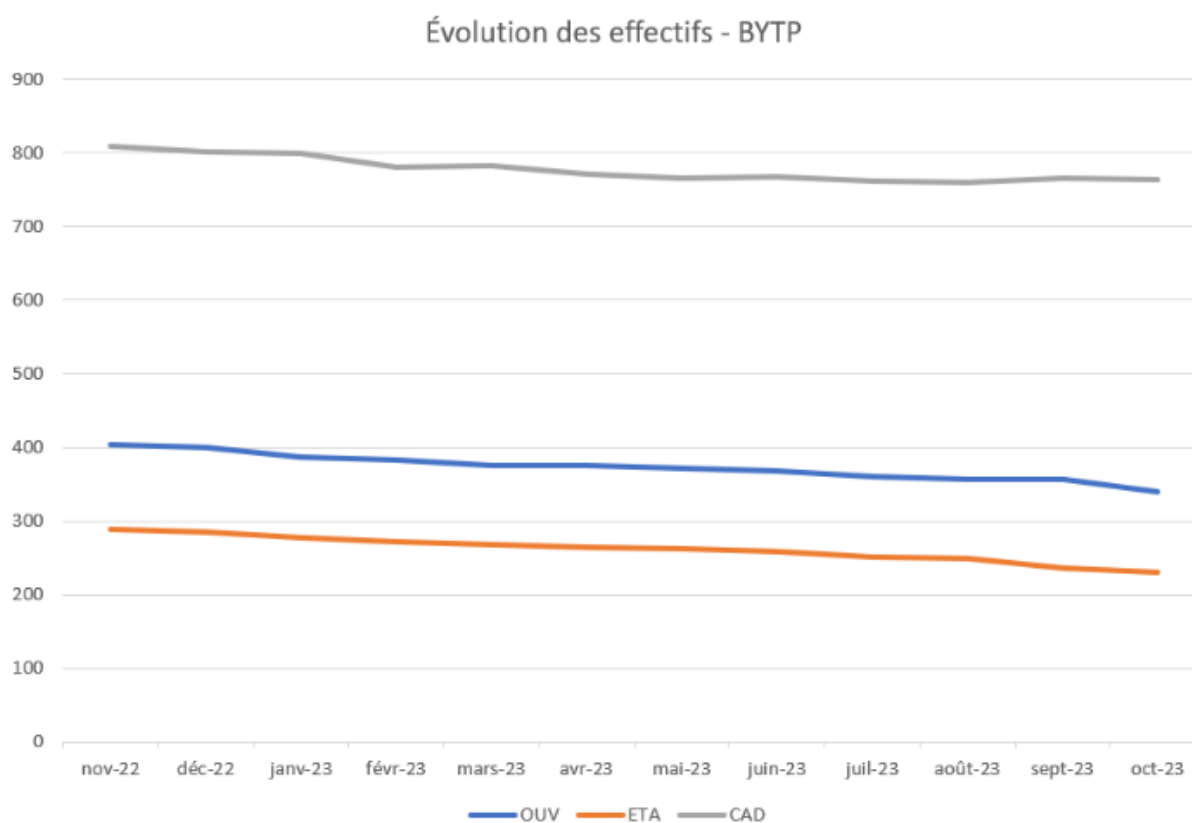
ANNEXE 1

EFFECTIFS BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS

OCTOBRE 2023

	COMPAGNONS	ETAM	CADRES	TOTAL
EFFECTIFS BYTP AU 31/10/2023	340	231	763	1 334
MOUVEMENTS DU MOIS (Entrées/Sorties)	-17	-5	-2	-24

Source : Cockpit RH



ÉPARGNE SALARIALE ET RETRAITE

ECHÉANCE DE BOUYGUES CONFIANCE N°10

osez

le progrès

ANNEXE 2



Bouygues
Immobilier



EQUANS

TEF



BOUYGUES

Donnons vie au progrès

LES CHIFFRES

AU 31 DECEMBRE 2018

- 21 143 souscripteurs
- Cours d'achat : 29,316 €
- Cours de référence : 36,644 €
- 177 % de participation à la hausse



AU 30 SEPTEMBRE 2023

- 16 068 porteurs
- Encours du fonds : 12,1 M€
- 1 % du capital et 1,6 % des droits de vote
- Multiple de l'apport net : 1,03

LES OPTIONS DE SORTIE

Et / Ou

- Virement bancaire
- Transfert vers le PEE (sans abondement - en disponible)



A défaut de choix ▪ Transfert vers le PACTEO TRESORERIE (fonds monétaire - en disponible)

L'INTERLOCUTEUR

- Choix à effectuer sur le site à compter du 3 novembre 2023
- **Jusqu'au 1^{er} décembre 2023**
- Avec les identifiants personnels de connexion


Amundi | Épargne Salariale
& Retraite

CALENDRIER 2023/2024



MAIL AMUNDI ESR

Saisissez votre prochain avis d'échéance

 rct.noreplv@amundi-esr.com

Saisissez votre prochain avis d'échéance

Bonjour

Les sommes versées il y a 5 ans dans le fonds BOUYGUES CONFIANCE N°10 seront disponibles le 05/01/2024.

Rendez-vous **dans votre espace sécurisé du site www.amundi-ee.com** pour :

- connaître le montant de ces sommes devenant disponibles
- saisir en ligne vos choix d'épargne ou de remboursement.

Vous avez jusqu'au 01/12/2023 minuit, pour valider vos choix

Bon à savoir : si vous conservez ces sommes dans votre dispositif d'épargne salariale, vos avoirs restent disponibles à tout moment.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez.

Votre correspondant
Service Clients



- Début novembre : réception d'un mail invitant à se connecter sur le site pour affecter l'épargne arrivant à échéance

www.amundi-ee.com ou l'application mobile « Mon épargne »

 J'accède à mon compte épargnant

avec les identifiants personnels

PAGE D'ACCUEIL DU SITE – PARTIE SECURISÉE

- Cliquer sur « Saisir mes choix »



Amundi | Épargne Salariale & Retraite

Mon épargne | Mon journal | Actualités | Aide & contact | Mon profil | Déconnexion

Agir sur mon épargne

BONJOUR [Nom]

Dernière connexion le 06/10/2023 à 16:50 (valable en France métropolitaine)

VOTRE ECHEANCE
BOUYGUES

Le fonds BOUYGUES CONFIANCE N°10 arrive à échéance.
Vous avez jusqu'au **01/12/2023** pour saisir vos choix.
Au-delà, c'est l'option par défaut définie dans le règlement du fonds qui s'appliquera.

Saisir mes choix

LE SITE EPARGNE SALARIALE DU GROUPE BOUYGUES

Pour en savoir plus sur les dispositifs d'épargne salariale et retraite dans le groupe Bouygues, connectez-vous aussi au site d'information dédié en saisissant cette adresse dans votre navigateur (Edge ou Google Chrome):

www.bouyguesepargnesalariale.com

BOUYGUES

BOUYGUES

AVEC LE BOUTON SAISIR MES CHOIX : ECRAN D'INFORMATION

Les sommes versées il y a 5 ans dans le fonds BOUYGUES CONFIANCE N°10 seront disponibles le 05/01/2024.

Dans cet espace sécurisé du site vous pouvez :

- connaître le montant de ces sommes devenant disponibles
- saisir en ligne vos choix d'épargne ou de remboursement.

Vous avez jusqu'au 01/12/2023 minuit, pour valider vos choix.

Bon à savoir : si vous conservez ces sommes dans votre dispositif d'épargne salariale, vos avoirs restent disponibles à tout moment.

VOS DOCUMENTS

Mise à disposition de la lettre de sortie Bouygues et de la LAP.

Pour consulter la lettre de sortie de plan du fonds Bouygues Confiance n°10, cliquez-ici. >

Pour consulter la lettre aux porteurs du fonds Bouygues Confiance n°10, cliquez-ici. >



Suivant



- Cliquer sur « Suivant »

RAPPEL DU MONTANT BRUT DE L'ÉPARGNE ET DE LA DATE D'ÉCHÉANCE

VOTRE ÉPARGNE ARRIVANT À ÉCHÉANCE

Entreprise	Dispositif concerné
BOUYGUES	BOUYGUES CONFIANCE
Nom du placement	Date de l'échéance
BOUYGUES CONFIANCE N°10	05/01/2024
Nombre de parts	
17,9834	

Montant brut

543,24 €

Date limite de saisie de votre choix

01/12/2023

SI VOUS NE FAITES PAS VOTRE CHOIX AU PLUS TARD LE 01/12/2023

100% du montant sera épargné dans le fonds PACTEO TRESORERIE LE 10/01/2024

< **Suivant** >

- Cliquer sur « Suivant »

SAISIE DES CHOIX PEE ECRAN 1

Reste à répartir 243,24 € sur 243,24 €

VOUS SOUHAITEZ

ÉPARGNER SUR LE DISPOSITIF PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE ?

Votre épargne reste disponible €

Ajouter le restant Remise à zéro

< Suivant >

Pour une affectation du solde de 243, 24 € sur le PEE :

ou

- Taper le montant
- Cliquer sur « Ajouter le restant »

- Cliquer sur « Suivant »

SAISIE DES CHOIX

PEE ECRAN 2

Reste à répartir 0,00 € sur 243,24 €

SÉLECTIONNEZ LES PLACEMENTS DU PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE SUR LESQUELS VOUS SOUHAITEZ ÉPARGNER

Souhaitez-vous que le montant épargné soit réparti en fonction de vos avoirs actuels ?

Appliquer la proposition >

Cliquez sur € ou % si vous préférez faire votre sélection en euros (€) ou en pourcentage (%)

SUR VOTRE PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE - GESTION STANDARD

PEE GROUPE BOUYGUES

Risque 5 / 7 ●●●●●●●●

243,24 €

Seul support proposé

Suivant >

Pour une affectation du solde sur le PEE :

- Rappel : placement en actions Bouygues
- Cliquer sur « Suivant » pour terminer la saisie

RECAPITULATIF DES CHOIX



Fiscalité appliquée sur les plus-values :
prélèvement sociaux (17,2 %)



Virement effectué le 5 janvier 2024
après application de la fiscalité

RÉCAPITULATIF AVANT VALIDATION

De : BOUYGUES CONFIANCE

BOUYGUES CONFIANCE N°10	17,9834 parts 543,24 €
Montant brut estimé	543,24 €

Vers : Votre compte bancaire

Virement

FR7 AGF	300,00 €*
------------	-----------

Vers PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE

Déjà disponible

PEE GROUPE BOUYGUES	243,24 €
Total épargné	243,24 €

* Les montants excluent les taxes.

ACCUSÉ DE RÉCEPTION
Envoyer à l'adresse |

[Modifier l'email >](#)

VALIDATION DES CHOIX

Pour finaliser l'enregistrement :

- Saisie d'un code reçu par SMS

**POUR PLUS DE SÉCURITÉ, VEUILLEZ SAISIR VOTRE CODE DE VALIDATION ×
REÇU PAR SMS**

Code reçu par sms au :

Valider >

[Abandonner](#)

rgne Salariale
etraite

Mon épargne Mon journal Actualités Contact Mon profil Déconnexion

✓

VOS CHOIX ONT BIEN ÉTÉ ENREGISTRÉS

Un accusé de réception va vous être envoyé à l'adresse

Vous pouvez suivre votre opération à tout moment en vous rendant sur le menu
Mon journal

RÉCAPITULATIF

Statut
Fin de saisie


Référence
0-360329834

Entreprise
BOUYGUES

[Retour à la synthèse](#)

MAIL DE CONFIRMATION

Réception de votre demande

 rct.noreply@amundi-esr.com
À

Réception de votre demande

Bonjour

Nous avons enregistré vos choix d'option pour votre échéance sous la référence O-414186544.

Vos choix sont modifiables en ligne jusqu'au 01/12/2023.

Retrouvez toutes les informations utiles sur notre site www.amundi-ee.com et réalisez toutes vos opérations en quelques clics seulement.

Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez.

Votre correspondant
Service Clients

SUR LA PAGE D'ACCUEIL DU SITE

BONJOUR

Dernière connexion le 06/10/2023 à 16:50 (valable en France métropolitaine)

LE SITE EPARGNE SALARIALE DU GROUPE BOUYGUES

Pour en savoir plus sur les dispositifs d'épargne salariale et retraite dans le groupe Bouygues, connectez-vous aussi au site d'information dédié en saisissant cette adresse dans votre navigateur (Edge ou Google Chrome):

www.bouyguesepargnealariale.com

 Votre Echéance

Votre avis d'échéance est modifiable jusqu'au 01/12/2023.

[modifier mes choix](#)

Modification possible :

- En cliquant sur « modifier mes choix »
- Jusqu'au 1^{er} décembre 2023

ECHÉANCE BOUYGUES CONFIANCE N°10

6 NOVEMBRE 2023

L'opération Bouygues Confiance n°10 proposée aux collaborateurs du Groupe Bouygues, en décembre 2018, arrive à échéance.

Les collaborateurs concernés ont jusqu'au 1^{er} décembre 2023 – au plus tard – pour choisir les options de sortie de ce dispositif. Le choix est à réaliser directement sur le site AMUNDI (www.amundi-ee.com)

OPTIONS DE SORTIE :

Virement bancaire

Et/ou

Transfert vers le PEE (sans abondement – en disponible)

5 JANVIER 2024 :

Emissions des virements et des transferts vers le PEE

A DÉFAUT DE CHOIX :

Transfert vers le PACTEO TRESORERIE
(fonds monétaires – en disponible)

10 JANVIER 2024 :

Fusion du FCPE Bouygues Confiance n°10 dans le FCPE
PACTEO TRESORERIE

Des courriers/mails d'information seront directement adressés aux collaborateurs concernés par AMUNDI ESR, début novembre

La Direction des Ressources Humaines se tient à votre disposition pour toute question

FLASH RH

BOUYGUES
TRAVAUX PUBLICS

POINT ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Aude Babled
Réunion du CSE – 24/11/2023



Shared **innovation**

ANNEXE 3



BIENVENUE SUR LE SITE WEB DU CSE
BOUYGUES TP !

Naviguez en toute liberté, informez-vous de notre actualité et
profitez des actions sociales et culturelles de votre CSE



Une question, une suggestion, un avis ?

N'hésitez pas à contacter votre interlocutrice privilégiée :
Claude Citrugni - 06 98 62 70 83
ce.bytp@bouygues-construction.com

Les élus membres du bureau des ASC sont également à votre
écoute :

Fouad Akermouch – 06 59 73 28 57
Aude Babled – 06 64 51 44 63
Eddy Boursier - 07 63 12 71 63
Marie Fernandez - 06 68 81 89 44

ACTUALITÉS DU CSE

> Le planning concernant la
distribution de Noël est publié !
Tous les détails dans la rubrique
Activités/Noël



PERMANENCES DU CSE

Tous les jours par téléphone ou par mail de 8h30 à 17h30 :

Claude Citrugni - 06 98 62 70 83
ce.bytp@bouygues-construction.com

Bureau du CSE - Challenger - Triangle Nord

Lundi, mardi et mercredi de 14h à 17h30
Jeudi et vendredi sur rendez-vous

ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES : PRESTATIONS EN COURS



Locations ski hiver 2023-2024 :

- Partenariat avec BYCN Loisirs
- Ouverture de la prestation lundi 16 octobre
- Subvention de 250 €
- **10** inscrits au 23/11
- Semaines disponibles sur le site de BYCN Loisirs

Autres :

- 2 demandes Wonderbox mariage (valeur 199 €)
- 4 demandes chèques cadeaux Naissance (valeur 80 €)



ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES : SPECIAL NOEL

+

Carte cadeau Noël :

- Information publiée sur le site du CSE le 22/11
- Mailing collaborateurs envoyé à la même date
- Distributions en cours :

BMLS	Lundi 27 novembre
Challenger	Jeudi 30 novembre – 14h/18h
Colas - Tramway de Liège	Mardi 21 novembre – 8h
Eole	Lundi 27 novembre
Matériel - Bourg les Valence	Mardi 28 novembre
MéTRO de Toulouse Lot 4	Jeudi 30 novembre
MéTRO de Toulouse Lot 7	Mercredi 29 novembre
Mulhouse	Mercredi 22 novembre – 8h
Orly	Lundi 27 novembre – 8h
Paris la Défense - Tunnels BSP	Lundi 27 novembre
Parking Indigo - Porte de la Villette	Jeudi 23 novembre – 12h
SGP T2A	Jeudi 23 novembre – 12h
SGP T3A	Lundi 27 novembre – 11h 14h
Valenton	Jeudi 23 novembre



- 240 envois en recommandé prévus pour les collaborateurs en prêt ou en absence longue durée

+

+

Pour rappel Arbre de Noël :

- Samedi 16 décembre de 9h30 à 12h30 - Fête foraine du parc floral de Vincennes
- 450 participants inscrits (collaborateurs + ayants droits)
- Prise en charge de 5 heures de stationnement (parking Indigo Vincennes) pour les collaborateurs venant avec leur véhicule
- Communication ciblée prévue début décembre



ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

RÉUNION DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

DU 24 NOVEMBRE 2023

QUESTIONS ANNEXES RELATIVES AUX RÈGLES APPLICABLES DANS L'ENTREPRISE

- 1. Toulouse – Des collaborateurs nous remontent des difficultés à trouver des logements depuis la rentrée de septembre. Quelles dispositions sont mises en place pour les aider dans leurs recherches ? (CFTC)**

Jean-Pierre HEVELINE répond que 3 collaborateurs sont venus en faire part au chantier de leur difficulté à trouver un logement. Il leur a été fourni des numéros d'agences immobilières et d'appart hôtel pour les aider dans leurs recherches. A ce jour, il n'y a pas eu d'autres remontée sur des difficultés, les derniers collaborateurs arrivés ces dernières semaines ont trouvé à se loger, soit avant d'arriver, soit rapidement après.

Les élus demandent à ce que pour chaque arrivée sur chantier, une liste de contact soit fournie pour aider les collaborateurs dans leurs recherches de logement.

Jean-Pierre HEVELINE se charge de relayer ce besoin auprès de l'équipe du chantier.

- 2. Toulouse – Des collaborateurs nous ont fait part de bungalows dont l'état de propreté n'est pas toujours satisfaisant. A quelle fréquence vient l'entreprise de nettoyage ? Par ailleurs, il manquerait des armoires pour les collaborateurs. Est-il bien prévu d'en avoir de nouvelles mises à disposition ? (CFTC)**

Jean-Pierre HEVELINE précise que la prestation de nettoyage des bungalows a débuté avec un premier prestataire qui présentait l'avantage de répondre aux obligations du chantier d'effectuer des heures d'insertion. Le chantier s'est rendu compte en juillet que la prestation n'était pas satisfaisante et a résilié le premier contrat. Un second contrat a été passé avec également des heures d'insertion. A nouveau des écarts ont été constatés ainsi qu'un nettoyage non satisfaisant : la deuxième société de nettoyage a été convoquée. Une remise au propre a été faite et le passage des agents de nettoyage a été augmenté à 2 passages par jour à l'heure actuelle.

Concernant les armoires, Jean-Pierre HEVELINE précise qu'un module complémentaire va être ajouté au-dessus des bungalows et permettra ainsi qu'augmenter le nombre d'armoires.

- 3. Toulouse – Une solution de parking pour le chantier avait été évoquée. Le sujet a-t-il avancé ? (CFTC)**

Jean-Pierre HEVELINE indique qu'un parking gratuit est en accès libre aux abords du chantier du site de Montaudran. Les collaborateurs du chantier peuvent s'y garer. Le parking est situé à moins de 200m de la base vie et le cheminement est balisé et éclairé.

Jean-Pierre HEVELINE ajoute qu'un parking supplémentaire à la demande des MOA et MOE va être créé pour les rapprocher de la base vie.

Pour les autres sites, le stationnement au sein des chantiers n'est pas possible en raison de leur taille. En revanche, les rues alentours sont gratuites. Les sites sont desservis par les bus et les déplacements entre les stations se font aisément car elles sont proches les unes des autres. Dans l'hypothèse où du matériel doit être

déplacé, le véhicule est autorisé à entrer sur site pour le déchargement mais doit ensuite être stationné à l'extérieur.

4. Mine de Potasse – Le tribunal vient de suspendre le confinement définitif des déchets sur le site de l'ancienne mine de potasse à Wittelsheim. Quel impact pour les collaborateurs situés là-bas pour les prochaines semaines ? (CFTC)

Jean-Pierre HEVELINE rappelle qu'il s'agit d'un chantier TPRF, faisant l'objet d'un recours qui occasionne la suspension d'une partie des travaux. La décision devrait être rendue sous un délai de 2 à 3 mois. Dans l'attente de cette décision, les collaborateurs sont affectés sur des missions annexes sur le chantier en accord avec le client.

A la demande des élus, il sera demandé au responsable P2S du chantier d'intervenir lors d'un prochain CSE afin de pouvoir répondre aux questions des élus sur les enjeux du chantier.

Ce chantier compte aujourd'hui 14 collaborateurs TP (10 Compagnons 1 Maitrise et 3 Matériel).

5. Challenger – Lors du dernier CSE, nous avons évoqué le sujet des JO en Ile de France. Avez-vous davantage d'informations à communiquer aux collaborateurs sur ce sujet ? Durant les JO dont une partie aura également lieu au vélodrome de St Quentin, le télétravail sera-t-il privilégié ? (CFTC)

Xavier de BEAULAINCOURT indique que la décision a été reportée faute d'éléments nouveaux depuis la dernière réunion du CSE et que l'engagement de communiquer une position d'entreprise avant les congés de fin d'année sera tenue.

6. Challenger - Où en est le projet de piste cyclable ? (CFTC)

Céline MARIE précise qu'un projet de piste cyclable sera présenté en Commission Challenger le 5 décembre prochain.

7. Klaxit – cette plateforme a été présentée à Challenger afin de développer et encourager le covoiturage. Mais est-il possible de co-voiturer lorsque le collaborateur dispose d'une voiture de fonction ? (CFTC)

Céline MARIE précise qu'un collaborateur bénéficiaire d'un véhicule de fonction peut mettre en œuvre du covoiturage via KLAXIT. Lors de la signature des Conditions Générales d'Utilisation, il faudra néanmoins préciser qu'il s'agit d'un véhicule de fonction.

Dans ce cadre, les collaborateurs pourront bénéficier des bons d'achats prévus par le législateur (25€ dès le 1^{er} trajet et ensuite 75€ au bout du 10^{ème} trajet) ainsi que du bonus supplémentaire en cas de parrainage.

Pour des informations complémentaires : <https://blog.klaxit.com/prime-covoiturage-bonus-100/>

8. Véhicules de services. Pourquoi les salariées ETAM se voient attribuer des véhicules de service avec les cartes et ont leur dit que tout le monde peut s'en servir ? Pourquoi le service ne prend pas le véhicule sous sa responsabilité dans ce cas-là ? Pouvez-vous nous dire quelles sont les règles d'attribution des véhicules de services pour les ETAM ? (FO)

Céline MARIE précise que les véhicules de services sont attribués aux collaborateurs des filières Travaux et Maitrise à partir de la qualification ETAM E (Technicien Conducteur de Travaux / Aspirant-Assistante Chef de Chantier) et que dans ce cadre, 1 carte GR est attribuée par véhicule et donc par collaborateur.

Céline MARIE rappelle que les véhicules de service sont attribués nominativement aux collaborateurs ce qui engage leur responsabilité tant sur l'état du véhicule que sur l'utilisation de la carte GR.

Un véhicule de service peut être non nominatif et être attribué à une Direction ou un Service. La responsabilité de ce dernier sera alors portée par le Responsable de la Direction qui devra s'assurer de la bonne utilisation du véhicule ainsi que de la carte GR, par ses collaborateurs.

Céline MARIE indique que les collaborateurs bénéficiaires d'un véhicule de service sont les Cadres et les ETAM des filières opérationnelles. Les travailleurs intérimaires ne peuvent pas se voir attribuer un véhicule nominativement, cependant ils peuvent conduire un VS partagé dans le cadre de leur mission.

Les stagiaires et les collaborateurs d'une entreprise partenaire ne peuvent se voir attribuer de véhicule de service.

9. Il est demandé aux élus FO de savoir pour quelles raisons, on affecte les compagnons sur les chantiers sans considérer s'ils sont loin ou proches de leur domicile fiscal. Quels sont les critères d'affectations sur un chantier ? (FO)

Jean-Pierre HEVELINE rappelle que pour décider de l'affectation des collaborateurs sur les chantiers, les premiers éléments pris en compte sont les compétences requises sur place. Ensuite, la répartition est réalisée selon les besoins en main d'œuvre du/des chantier(s). Jean-Pierre HEVELINE complète en précisant que de manière plus individuelle, les situations personnelles conjuguées aux moyens de transport autour du chantier sont également regardées afin de gérer au mieux. Enfin, un autre critère d'affectation est l'appartenance à un noyau (équipe constituée autour d'un chef) qui permet un meilleur suivi des collaborateurs (EAE / Revue de rémunération).

10. L'État français a établi une obligation de signaler si un logement est une résidence principale ou secondaire. Par conséquent, les salariés en grand déplacement sont notifiés par les impôts comme s'ils avaient une résidence secondaire, alors qu'il s'agit d'une location pour la durée du chantier. Est-ce que les salariés doivent mettre en place une procédure pour éviter le paiement de cet impôt ? Si oui, laquelle ? Autrement, l'entreprise prend en charge cette dépense supplémentaire ? (FO)

Jean-Pierre HEVELINE rappelle que dans le cadre d'une location d'un logement, quelle qu'en soit la raison, la taxe d'habitation est due. Au regard spécifique de la déclaration de résidence secondaire, il conviendra de regarder si une attestation précisant que le collaborateur est en grand déplacement peut régler le problème.

11. Chantier BESSAC - Comment pouvons-nous envoyer des salariés dans un tunnel sans que les conditions de sécurité soient réunies ? Caissons de survie dans le tunnel pas étanche, sans APEVA en cas incendie, est-ce normal ? Nous avons promis aux compagnons un paquetage BESSAC à l'arrivée sur le chantier VL8. Aucun bleu de travail n'a été distribué à ce jour. Pourquoi ? (FO)

Anne-Sophie CZUDAKIEWICZ, P2S, intervient en séance et précise que le caisson de survie a effectivement connu une fuite au niveau du joint de la porte qui a été réparé et contrôlé le 22 novembre.

Il est précisé que le chantier compte 10 APEVA sur le TBM depuis 10 jours, et la dernière équipe a été formée ce jour en ¼ heure sécurité à la prise du poste d'après-midi.

Concernant les vêtements de travail toutes les personnes ont au moins touché une tenue, une commande est en attente de livraison pour faire des compléments.

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 15 décembre 2023

Étaient présents:

Représentants de la Direction : Jean-Pierre HEVELINE – Céline MARIE – Anne-Laétitia ROUSSEAU
Invitée : Anne-Sophie CZUDAKIEWICZ
Secrétaire de séance : Aude BABLED (CFTC)

Elus FO :

Titulaires : Fernando GOMES FERREIRA – Lydie PESSINE – Christophe MAS – Karim SERHANE

Suppléants : Leïla LARBI– Axelle PONIAS HIRARD – David DIEUDE - Philippe LEJEUNE

Elus CFTC :

Titulaires : Paul GABET – Caroline EGELS – Saïd KHERBOUCHE – Marie FERNANDEZ – Eddy BOURSIER – Marija RABAUD

Suppléants : Fouad AKERMOUCH – Jimmy BILLAUD - Patrick PETITHOMME – Maxime RAMOND – Stéphane QUENNEHEN - François MARIAYE

Représentants syndicaux :

Justine CHANDENIER (CFTC) – Oscar MONTEIRO DOS REIS (FO)

Absents excusés :

Miloud BELAKHDAR (CFTC) – Abdsalem Kamel ADJOUJ (FO) – Moulay El Mustapha CHARAF (FO)– Abdelkader AMQRANE (FO) - Caroline ALLAVENA (FO) – Fabrice SANTESTEBAN (FO) - Florival SANTOS FERREIRA RITA (FO) - Lotfi ZIATINE (CFTC) – Marie FERNANDEZ (CFTC) – Carlos Alberto MARQUES GONCALVES (CFTC) – Frédéric FAILLY (CFTC) – Fatima SALIH (FO) – Alain JACQUES (FO) - Xavier BERTRAND (CFTC) – Alexandra GEHIN (CFTC) - Didier SEGARD (FO)